

MAITRE D'OUVRAGE

SCI TASSIN POLY
17, rue Georges Perret
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

MAITRE D'ŒUVRE

Studio d'Architecture Antoine Reusa
40 avenue de Grange Blanche
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Construction de 47 logements collectifs, dont 16 logements sociaux, 2 locaux commerciaux et stationnements en sous-sol

« Les Jardins d'Hypolyte »

Rue Louis Poly
69160 - Tassin-la-Demi-Lune

NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS ACCESSION

Du 26 février 2021

VEFA

Conformément à l'arrêté du 10 Mai 1968

PREAMBULE

La présente opération est située sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune (Rhône). Le programme comprend la réalisation de 31 logements en accession et 16 logements en locatif social répartis sur les deux bâtiments, 2 cellules commerciales en rez-de-chaussée du bâtiment B et de 82 places de stationnement en sous-sol.

La présente notice descriptive porte sur les logements des bâtiments A et B et a pour objet de déterminer leurs caractéristiques techniques.

La hauteur sous plafond est d'environ 2,50 m pour tous les étages du RDC à l'attique, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et les remplacer pour des prestations équivalentes dans le cas d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'Entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc. ...) et plus généralement si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options. Les matériaux naturels tels que les carrelages peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en options, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue d'options.

Les teintes, coloris et finitions des façades et des ouvrages des parties communes seront définies par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

L'opération répondra aux réglementations en vigueur et entre autres :

Réglementation thermique :

- RT 2012

Isolation acoustique :

- RA 2000.
- Respect du classement acoustique de façade.

Réglementation concernant les personnes handicapées physiques :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

Réglementation concernant l'incendie :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

Installations et équipements électriques :

- Conforme aux prescriptions de la NFC 15.100

Normes Parking

- Conforme à la norme NFP 91.120

Normes Ascenseurs

- Conforme à la norme EN 81-20, EN 81-50 et EN 81-70

Certification Environnementale

- NF Habitat

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

SOMMAIRE

1.	<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u>	5
2.	<u>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</u>	9
3.	<u>ANNEXES PRIVATIVES</u>	16
4.	<u>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</u>	18
5.	<u>EQUIPEMENTS GENERAUX</u>	23
6.	<u>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS</u>	25

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructures

1.1.1 **Fouilles**

Les terres seront évacuées ou réutilisées sur site suivant les résultats des études de sol menées sur le terrain.

Terrassements en pleine masse pour création de 2 niveaux de sous-sol et la création du bassin de rétention.

Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.

Terrassements complémentaires pour l'ensemble du bâtiment.

Travaux de remblaiement en périphérie du bâtiment

En limites de propriété, réalisation de soutènement provisoire type berlinoise ou autre selon rapport de sol

1.1.2 **Fondations**

Fondations en béton armé par semelles filantes ou isolées, par puits courts, par pieux, etc. ... suivant les cas, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

1.2 Murs et ossatures

1.2.1 **Murs du sous-sol**

1.2.1.1 Murs périphériques

Voiles en béton armé. Epaisseur selon calculs. Protection d'étanchéité à hauteur de la cote de crue décennale, selon nécessité technique

1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse selon les cas. Epaisseur selon calculs.

1.2.2 **Murs de façades (aux divers niveaux)**

Le mur sera constitué de :

Structure : Voile béton armé de 16 cm minimum

Isolation thermique : doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire)

Revêtements de façades :

- Les façades seront en béton matricé, en béton lasuré avec joint creux ou revêtues d'un enduit de parement type monocouche gratté fin (coloris tons bruns et blanc) selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
- Le traitement des encadrements de baies sera en béton matricé, en béton lasuré avec joint creux ou revêtues d'un enduit de parement type monocouche gratté fin (coloris tons bruns et blanc) selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
- Pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium thermolaqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

1.2.3 **Murs pignons**

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet

1.2.5 Murs extérieurs divers (balcons – terrasses)

Maçonnerie ou béton armé avec revêtement de façade dito murs de façade selon plans architecte du permis de construire.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure. Epaisseur suivant calculs.
Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs d'appartements

Entre appartements contigus :

Maçonnerie porteuse ou béton armé. Epaisseur 18 cm mini. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations structures et acoustiques en vigueur.

Entre appartements et autres locaux (escaliers, ascenseur, circulations, hall, locaux divers) :
Maçonnerie porteuse ou béton armé. Epaisseur suivant calculs (18 cm minimum). Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermique, structure et acoustique en vigueur.

1.3 Planchers

1.3.1 Planchers sur étage courant

Planchers béton armé, épaisseur 20 cm ou plus selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.
Chape acoustique.

1.3.2 Planchers sous terrasses

Planchers béton armé épaisseur selon étude de structure, réglementations thermique et acoustique.
Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique. Isolant en sous face de dalle, selon nécessité suivant étude thermique.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementations incendie, thermique et acoustique.

Selon nécessité technique, mise en œuvre d'un isolant en sous face de dalle ou d'un isolant thermique sous chape acoustique.

1.4 Cloisons de distribution

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons sèches type Placostyl de chez Placoplâtre ou équivalent, de 72 mm d'épaisseur avec isolant.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité. Traitement hydrofuge des cloisons suivant nécessité réglementaire.

1.5 Escaliers

1.5.1 Escaliers

Escaliers communs : En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de fumées des locaux de l'immeuble

Pour les opérations en 3^{ème} famille B : Désenfumage de paliers d'étage par conduit en béton ou en conduit coupe-feu à base de plâtre, y compris traitement acoustique contre logement par doublage, conformément aux exigences de la réglementation incendie.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Ventilation des logements : conduit en acier galvanisé situé dans les gaines techniques.
Ventilation des parkings et commerces : conduit en béton doublé d'un isolant (selon nécessité technique), épaisseur suivant étude thermique, acoustique et réglementation incendie.

1.6.3 Conduits d'air frais

Conduits conformes à la réglementation pour arrivée d'air frais aux locaux à ventiler (locaux poubelles, vélos/2 roues, parking...), selon nécessité technique.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales

Pour les descentes traversant des volumes habitables : conduits verticaux d'évacuation en PVC encloisonnés dans les gaines techniques.

Pour les descentes extérieures : chutes verticales d'eaux pluviales en acier galvanisé, selon Permis de Construire.

1.7.2 Chutes des eaux usées et eaux vannes

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Tuyaux en PVC M1 dans l'ensemble du sous-sol.

Protection des canalisations verticales exposées aux chocs jusqu'à une hauteur d'un mètre.

1.7.4 Branchement aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux attentes du réseau public en limite de propriété au moyen d'une station de relevage selon nécessité technique.

1.8 Toitures

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Sans objet

1.8.2 Etanchéité et accessoire

1.8.2.1 Terrasse accessible :

Etanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par dalles en béton lisse posées sur plots, selon projet architectural ou équivalent.

1.8.2.2 Terrasse inaccessible :

Etanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par gravillons et /ou par végétalisation de type Toundra de chez Sopranature ou équivalent, suivant plans architectes.

1.8.2.3 Débords de sous-sol :

Etanchéité élastomère sur la dalle haute du sous-sol, destinée à recevoir de la terre végétale ou, dans les zones de terrasses privatives, des dallettes sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.

1.8.3 Souches et cheminées, ventilation

Ouvrages en béton armé ou maçonnerie

Rejets de VMC

Ventilation de chutes en PVC

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Séjour, pièces ouvertes sur le séjour :

Carrelage grès cérame en 45*45 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 4 coloris dans la gamme proposée par le Maitre d'Ouvrage)

Chambres et placards attenants :

Pose d'un parquet contrecollé de la gamme Essential XL de la marque Berry Alloc, ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 6 dans la gamme proposée par le Maitre d'Ouvrage.

Plinthes bois assorties de 7cm de hauteur au pourtour des pièces.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Cuisine

Carrelage grès cérame en 45*45 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 4 coloris dans la gamme proposée par le Maitre d'Ouvrage)

Salle de bains, salle d'eau, W-C

Carrelage grès cérame en 45*45 de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 4 coloris dans la gamme proposée par le Maitre d'Ouvrage).

2.1.3 Sols et plinthes des entrées, dégagements

Carrelage grès cérame en 45*45 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 4 coloris dans la gamme proposée par le Maitre d'Ouvrage)

2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchées

Dalles en béton lisse posées sur plots, selon projet architectural

2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)

2.2.1 Salles de bains et salles d'eau

Revêtement en faïence 20*60 cm des Etablissements Saloni ou équivalent (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maitre d'Ouvrage), toute hauteur sur le pourtour de la douche ou de la baignoire. Tablier de baignoire avec trappe incorporée.

2.3 Plafonds (sauf peintures, teintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Parement béton ragréé par produit de surfaçage suivant nécessité.

Nota : Pour des raisons techniques, certaines zones pourront comporter des faux plafonds surbaissés ou des soffites en plaque de plâtre.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet

2.3.3 Plafonds des loggias

Peinture type plioliithe.

2.3.4 Sous-face des balcons

Peinture type plioliithe.

2.3.5 Sous-face des débords de plancher à l'extérieur

Peinture type plioliithe.

2.4 Menuiseries extérieures

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries aluminium (teinte selon plans de Permis de Construire), ouvrantes à la Française. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

Les menuiseries des pièces des logements en rez-de-chaussée donnant directement sur rue auront un vitrage dépoli.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Menuiseries aluminium (teinte selon plans de Permis de Construire), ouverture oscillo-battante. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

Les menuiseries des salles d'eau et salles de bain auront un vitrage dépoli.

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1 Pièces principales

Volet roulant en aluminium avec coffre en applique, à commande électrique.

Localisation : sur toutes les baies à tous les niveaux.

2.5.2 Pièces de service

Pour les cuisines :

Volet roulant en aluminium avec coffre en applique, à commande électrique.

Localisation : sur toutes les baies à tous les niveaux

Pour les salles de bains ou salles d'eau ou WC :

Pas de volets roulant sur les baies de ces pièces sauf pour les ouvertures des pièces des logements en rez-de-chaussée donnant directement sur rue.

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques, finition à peindre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âmes pleine, finition laqué usine, largeur suivant plan
Quincaillerie en aluminium anodisé sur rosace type Muze ou Artis de chez Vachette ou équivalent.

Serrure à mortaiser - (pêne dormant ½ tour pour les chambres - bec de cane à condamnation pour salle d'eau, salle de bains et WC).

Un butoir type Linux des établissements Vachette ou équivalent posé au sol.

2.6.3 Impostes en menuiserie

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Pour les logements avec accès depuis les parties communes :

Portes à âme pleine de type Isoblende 39 de chez Malerba, finition Lamilux ou équivalent.

Équipement poignée de tirage côté extérieur de marque Muze ou Artis chez Vachette ou équivalent.

Serrure 5 points et cylindre A2P**

Équipement : viseur optique, arrêt de porte par butoir fixé au sol.

Isolation par joint isophonique et seuil à la suisse en bois

Pour les deux logements en RDC du bâtiment B accessibles depuis l'extérieur :

Porte métallique type Athena de chez Malerba, finition peinture

Équipement poignée de tirage côté extérieur de marque Muze ou Artis chez Vachette ou équivalent.

Serrure 5 points et cylindre A2P**

Équipement : viseur optique, arrêt de porte par butoir fixé au sol.

Isolation par joint isophonique et seuil métallique

2.6.5 Portes de placards

Les placards seront équipés d'une porte coulissante (ou battante pour les largeurs inférieures à 90 cm), toute hauteur, gamme Initial 10 mm des établissements Sogal, ou équivalent. Décor au choix parmi 3 dans la gamme DBI.

Localisation des placards : suivant plans.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Dito 2.6.2

2.6.7 Moulures et habillages

Pour les logements avec accès depuis les parties communes :

Les huisseries des portes palières recevront un champlat d'habillage côté intérieur et côté palier.

Pour les deux logements en RDC du bâtiment B accessibles depuis l'extérieur :

Sans Objet

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Gardes corps en vitrage trempé avec barres d'appui en métal thermolaqué.

Type de garde-corps et de barres d'appuis suivant plans et détails de l'Architecte.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Séparatif en vitrage dépoli dans un cadre en métal, suivant plan de façades.

2.8 Peinture, papiers, tentures

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet (serrurerie extérieure thermolaquée)

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons

- Sur enduit : sans objet
- Habillages en bois : sans objet
- Modénatures de façades : lasure
- Murs des loggias : dito revêtement de façade
- Plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons : après préparation du support, deux couches de peinture de type pliolite.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche.

2.8.2.2 Sur murs

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauterie, éléments de chauffage et divers

Peinture glycérophtalique.

2.8.3 Papiers peints

Sans objet

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc. ...)

Sans objet

2.9 Equipements intérieurs

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Mise en place d'un meuble en mélaminé 1,20 x 0,60 avec évier en inox constitué d'une cuve et d'un égouttoir.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Equipement non fourni.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

A partir de la colonne montante en PVC, distribution intérieure en tube PER ou cuivre si impératif technique.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude par la chaudière gaz individuelle.

Distribution intérieure en PER apparent ou tube cuivre si impératif technique.

2.9.2.4 Evacuations

Du type séparatif ou chutunic avec raccordement en PVC aux appareils.

2.9.2.5 Distribution gaz

Distribution intérieure en cuivre encastrée sous fourreau.

2.9.2.6 Branchements en attente

- 1 robinet d'arrêt double sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 2 machines.
- 2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.
- En cas d'impossibilité de placer le lave-linge dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle de bain ou salle d'eau.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Salles de bains :

- Baignoire acrylique blanche type Corvette de chez Jacob Delafon ou équivalent. Dimensions 170*70 cm ou 180*80, suivant plan.
- Fourreau aiguillé en attente sous les baignoires permettant la mise en place ultérieure d'une douche PMR avec pompe de relevage intégrée (l'éventuelle création d'une douche par l'acqureur nécessitera la mise en place d'un pare douche pour respecter les volumes de sécurité de la NFC 15.100)
- Meuble vasque type SACRAMENTO de chez BATIGREEN de largeur 70, 80 ou 121 suivant plan, avec vasque-plan en céramique, miroir aux dimensions du meuble, led intégré et un meuble. Coloris au choix parmi une sélection de 5 dans la gamme DBI. Double vasque à partir du T5.

Salles d'eau :

- Receveur de douche extraplat encastré de type Flight de chez Jacob Delafon ou équivalent, dimensions suivant plans (minimum 90 x 90 cm ou 80 cm x 100 cm), couleur blanche, avec bonde siphonée.
- Meuble vasque type SACRAMENTO de chez BATIGREEN de largeur 70, 80 ou 121 suivant plan, avec vasque-plan en céramique, miroir aux dimensions du meuble, led intégré et un meuble. Coloris au choix parmi une sélection de 5 dans la gamme DBI.

W.C. :

- Cuvette en porcelaine de couleur blanche suspendue avec réservoir encastré, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, de type Odéon Up des Etablissements Jacob Delafon ou équivalent.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé ou équivalent de la gamme Eurostyle de chez Grohe ou équivalent.

- Pour lavabo : mitigeur monocommande
- Pour baignoire et douche : mitigeur thermostatique et ensemble de douche composé d'une barre de 900 mm avec supports muraux métalliques avec un flexible métal 1750 mm et douchette à main modèle BAU SYSTEM de chez Grohe.
- Pour robinet de puisage extérieur : pose en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage. Localisation du robinet de puisage : pour tous les jardins et pour toutes les terrasses supérieures à 6m².

2.9.2.9 Accessoires divers

Porte de douche type Contra de chez Jacob Delafon

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

L'installation sera conforme à la norme NFC 15.100.

Installation encastrée sous fourreaux.

Protection des circuits par disjoncteurs divisionnaires ou coupes circuits à fusibles calibrés.

2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 kVA selon le type de logement.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

L'équipement électrique des logements sera conforme à la norme NFC 15.100.

Sauf spécification contraire, les points d'éclairage sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

Appareillage type Celiane des établissements Legrand ou équivalent, réparti de la façon suivante :

Séjour	1 point d'éclairage Une prise de courant par tranche de 4 m ² avec un minimum de 5. Dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.
Chambres	1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage. 3 prises de courant 16 A+T Pour la chambre accessible PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Cuisine de plus de 4 m ²	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Primaline de chez Sarlam ou équivalent) 6 prises non spécialisées 16A dont 4 à la hauteur du plan de travail. (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.) Une sortie de fil pour hotte 3 prises 16A spécialisées pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 prise ou boîte 32 A pour la cuisinière ou la plaque de cuisson 1 alimentation électrique pour la chaudière individuelle
Cuisine de moins de 4 m ²	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Primaline de chez Sarlam ou équivalent) 3 prises non spécialisées 16A dont 2 à la hauteur du plan de travail (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage) Une sortie de fil pour hotte 1 prise 16A spécialisée pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 boîte 32 A pour la plaque de cuisson 1 alimentation électrique pour la chaudière individuelle
Salle de bain	1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage 1 point d'éclairage en bandeau lumineux 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Salle d'eau	1 point d'éclairage en plafond

	1 applique au-dessus du miroir 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Entrée	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T Tableaux d'abonné semi encastré avec portillon.
Dégagement	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T
WC indépendant :	1 point d'éclairage pour les WC accessible aux PMR : 1 prise 16 A+T située à côté de la commande d'éclairage
Balcons et loggias	1 prise 16 A+T étanche (commandée) 1 applique en façade
Terrasses accessibles	1 prise 16 A+T étanche (commandée) 1 applique en façade

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie sera intégrée dans le tableau du logement.
Commande par bouton poussoir côté palier.

2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage : installation de type individuel gaz, assurée par une chaudière à condensation.
- Ventilation : ventilation simple flux hygroréglable B de type ventilation mécanique contrôlée.

2.9.4.2 Température intérieure garantie :

La température garantie dans les diverses pièces de l'appartement sera de + 19°C en cas de température minimale extérieure de -11° C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Dans les salles de bains et les salles d'eau principales, mise en œuvre panneau sèche-serviettes électrique de type Tahiti de chez Finimetal ou équivalent.
- Dans les pièces sèches, radiateurs type REGGANE Deco de chez FINIMETAL ou équivalent, dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques

2.9.4.4 Conduits de fumée

Evacuation des fumées par ventouse ou conduit 3CE.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle galvanisée
Bouches d'extraction dans les salles de bains, salles d'eau, W.C et cuisine (bouche à double débit pour les cuisines et WC).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Prises d'air en façade des pièces sèches, bouches incorporées dans les menuiseries ou dans les coffres de volets roulants ou dans les façades, suivant classement acoustique.

2.9.5 Equipement intérieur des placards

2.9.5.1 Placards

Placard de la chambre principale : Tablette haute mélaminé. 1 tringle penderie en acier chromé sur les 2/3 + colonne aménagée avec 4 tablettes fixes sur 1/3.

Autres placards : Tablette haute mélaminée avec tringle chromée en sous face formant penderie.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Séjour

3 prises RJ45 dans le séjour de chaque logement.

2.9.6.2 Chambres

1 prise RJ45 dans chaque chambre et 1 complémentaire dans la chambre principale.

2.9.6.3 Cuisine

1 prise RJ 45 dans la cuisine

2.9.6.4 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Combiné vidéophone couleur dans chaque logement avec secret de conversation et commande d'ouverture de la porte d'accès.

2.9.7 Autres Equipements

2.9.7.1 Fibre optique

Installation conforme à la réglementation

2.9.7.2 Equipements de prévention incendie

Détecteurs Avertisseurs de Fumée à pile (un par niveau), installés dans chaque logement hors des espaces de cuisine ou des salles d'eau, conformément à la norme NF EN 14604.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 Celliers

3.1.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings laissé bruts.

3.1.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

3.1.3 Sols

Dallage ou plancher béton.

3.1.4 Porte d'accès

Porte métallique thermolaquée, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.

3.1.5 Ventilation

Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué si nécessité réglementaire.

3.1.6 Equipement électrique

1 point d'éclairage en plafond ou en applique
1 prise 16 A+T

3.2 Parkings couverts

3.2.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings laissé bruts.

3.2.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

3.2.3 Sols

Dallage ou plancher béton.
Bandes de séparation et numérotation des places de parking en peinture.

3.2.4 Portes d'accès

Pour les parkings boxés : Porte métallique basculante avec serrure et numérotation sur porte.

3.2.5 Ventilation

Grilles de ventilation intérieures en acier à peindre.
Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué.
Ventilation naturelle du parking en sous-sol conforme à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique

Respect du décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les bâtiments et aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos : les dispositions constructives (hors câblage) permettent d'accueillir ultérieurement des bornes et un comptage individuel pour la recharge normale de véhicules électriques ou hybrides, pour au moins 75 % (pour les parkings de plus de 40 places) des places destinées aux véhicules automobiles, avec un minimum d'une place. Dans ce but, des dispositions conservatoires seront prises (emplacement dans le TGBT, dimensionnement des câbles et des protections en amont, fourreaux complémentaires, chemins de câbles plus larges, etc. ...).

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1 Sols

Carrelage en grés cérame selon plan de décoration du hall de l'architecte. Format suivant calepinage des sols, pose collée sur chape flottante.

Plinthes assorties au sol.

Tapis d'entrée encastré type Tuftiguard ou équivalent avec cadre en fer cornière.

4.1.2 Parois

Enduit décoratif type Tollofect, peintures murales, habillages en bois et panneau décoratif en stratifié suivant plans architecte

4.1.3 Plafonds

Faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone perforé (selon prescriptions acoustique) ou BA 13.

Peinture acrylique satinée en finition.

4.1.4 Eléments de décoration

Miroir

4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble d'entrée formant sas, composé d'une porte battante à 2 vantaux entièrement vitrée (vitrage de sécurité) avec encadrement en métal thermolaqué.

Poignée de tirage sur les 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium.

Ventouses de fermeture.

Contrôle d'accès bâtiment A :

1ère porte (porte extérieure du sas) : commandée par lecteur VIGIK et clavier électronique à code de type TERCODE de chez BTICINO ou équivalent.

2ème porte (porte dans le hall permettant d'accéder aux circulations) : pas de contrôle sur cette porte

Contrôle d'accès bâtiment B :

1ère porte (porte extérieure du sas) : portier vidéophone avec répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.

2ème porte (porte dans le hall permettant d'accéder aux circulations) : pas de contrôle sur cette porte

4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets

Ensemble de boîtes aux lettres, conforme aux normes PTT version simple face, de type Loft des établissements Decayeux ou équivalent, encastré dans des carreaux de plâtre. Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement, 2 formats A4. Finition : selon plan décoration architecte et corbeille à papier intégrée.

4.1.7 Tableau d'affichage

Incorporé dans l'ensemble boîte aux lettres ou indépendant et situé dans le sas d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Spots type Tropic des établissements Thorn Europhane ou équivalent, encastrés dans le faux plafond, ou coupoles encastrées, ou gorge lumineuse et/ou appliques décoratives avec réflecteurs orientés vers le sol, suivant plans de détail des halls.

Allumage sur minuterie commandé par bouton poussoir lumineux type Celiane Legrand ou équivalent ou par détecteurs de présence.

4.2 Circulation de rez-de-chaussée - Couloirs et hall d'étages

4.2.1 Sols

Rez-de-chaussée

Dito hall d'entrée.

Etages

Mise en œuvre d'une moquette polyamide décorative en lès type Best Design ou Signature Confort ou Les territoires des Etablissements Balsan ou équivalent. Pose collée.
Plinthe en médium finition peinture, de 0,10 m de haut.

4.2.2 Murs

Peinture acrylique ou revêtement textile, selon projet de décoration de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique satinée. Ponctuellement mise en place de faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone ou BA 13 selon nécessité technique et pour le respect de la réglementation acoustique avec finition en peinture acrylique satinée.

4.2.4 Chauffage

Sans objet.

4.2.5 Portes

Portes d'accès aux escaliers : porte bois à âme pleine, finition stratifié, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fournisseur. Garniture de type Muze ou Artis de chez Vachette.

Portes d'accès aux gaines techniques : porte en médium (épaisseur selon réglementation) finition stratifiée. Fermeture par batteuse carrée.

4.2.6 Equipement électrique

Eclairage et équipement des circulations communes par des luminaires type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent. Pose murale en applique ou en plafonnier.
Allumage par détecteur de présence.

Eclairage et balisage de sécurité selon nécessité, conformément à la réglementation.
1 PC 16 A+T située dans la gaine technique palière.

4.3 Circulation du sous-sol

4.3.1 Sols

Circulation véhicule :

Dallage ou plancher béton brut.

Sas et paliers d'ascenseur :

Peinture de sol anti-poussière

4.3.2 Murs

Circulation véhicules :

Les murs en béton ou maçonnerie seront laissés brut, sauf les murs des noyaux centraux des sas, escaliers et ascenseurs qui seront enduit.

Sas et paliers d'ascenseur :

Enduit type bagar ou équivalent.

4.3.3 Porte d'accès

Accès véhicule : d'accès au parking métallique basculante électrique, commandée par télécommande (2 par place de stationnement) avec possibilité de déverrouillage manuel des portes.

Accès piéton depuis l'immeuble : Portes pleines coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte type TS 77 des établissements Dorma.

Parements finition peinture.

Serrure à mortaiser avec quincaillerie de marque Muze ou Artis de chez Vachette ou équivalent.

4.3.4 Rampes pour véhicules

Rampe en béton, finition balayée ou chevronnée, suivant pourcentage de la pente.

Chasse roue béton.

4.3.5 Equipements électriques

Eclairage de la circulation des véhicules par des appareils de type réglette à tubes fluorescents type AQUAFORCE 2 des établissements THORN ou équivalent, allumage par détection de présence et ouverture de la porte de parking,

Balisage de sécurité par blocs autonomes et satellites, conforme aux normes et règlements en vigueur.

Sas et palier ascenseur en sous-sol : applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent, allumage sur minuterie commandé par détection de présence ou par bouton poussoir de type Plexo.

Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.

4.4 Cage d'escalier

4.4.1 Sols des paliers d'escalier

Carrelage entre RdC et premier étage

Peinture de sol anti-poussière pour tous les autres niveaux.

4.4.2 Murs

Infrastructure : Peinture vinylique blanche.

Superstructure : Enduit type bagar ou équivalent

4.4.3 Plafonds

Peinture vinylique blanche.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, garde-corps, sous-face de la paillasse

Marche et contre-marche : Peinture de sol anti-poussière.

Main-courante en acier thermolaqué

Sous-face de la paillasse : peinture vinylique blanche

4.4.5 Chauffage, ventilation

Chauffage : Sans objet.

Ventilation : En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

4.4.6 Eclairage

Applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent.
Allumage par détection de présence.

4.5 Locaux communs

4.5.1 Local vélos et local poussette :

Sols	:	Béton brut pour ceux en sous-sol et carrelage pour ceux en RDC
Murs	:	Béton brut pour ceux en sous-sol et peinture pour ceux en RDC
Plafonds	:	Béton brut ou isolation thermique sous logements
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	Porte bois finition peinture, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point avec clé sur organigramme.
Equipement	:	Dispositif d'accrochage vélos.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet

4.6 Locaux sociaux

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet

4.7 Locaux techniques

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Sols	:	Chape hydrofugée rapportée avec pente vers siphon de sol, carrelage en grès cérame antidérapant, plinthes à gorge de 0,10 m de haut.
Murs	:	Peinture vinylique blanche sur murs, avec faïence sur 1,80 m de hauteur.
Plafonds	:	Isolation thermique sous logements, peinture vinylique blanche.
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	Porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle ou ventilation mécanique par conduit indépendant.
Point d'eau	:	Robinet de puisage à clé anti-gel

4.7.2 Chaufferie

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sans objet

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur EDF

Sans objet

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet (ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

4.7.7 Local ventilation mécanique

Extracteur de VMC installé en toiture des bâtiments et en dernier niveau du bâtiment B dans un local spécifique. La finition de ce local technique sera équivalente au paragraphe 4.7.8.

L'accès se fait par une trappe de visite depuis le palier du dernier niveau ou depuis le skydome d'accès en toiture depuis le dernier niveau des bâtiments et par une porte depuis les communs pour le local du bâtiment B.

4.7.8 Autres locaux techniques (fibre / VMC)

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Muze ou Artis des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1 Ascenseurs

- * 1 ascenseur par cage d'escalier ou entrée
- * Appareil électrique desservant tous les niveaux.
- * Charge utile 630 kg, vitesse 1 m/s
- * Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- * Portes palières en inox brossé au Rez-de-Chaussée, finition peinture au sous-sol et dans les étages.
- * Portes cabines acier inoxydable.
- * Remise à niveau manuelle de la cabine.
- * Commande par lecteur vigik en cabine pour accès aux étages depuis les sous-sols.
- * Indicateur de sens de marche et d'arrivée à rez-de-chaussée.

Equipements cabine :

- * Parois revêtues de panneaux en stratifié.
- * Sol avec revêtement dito hall.
- * Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- * Mains courantes en aluminium.
- * Miroir sur fond de cabine.
- * Bouton d'appel avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines (liaison filaire ou GSM)

5.2 Chauffage - Eau chaude

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

Sans objet

5.2.2 Service d'eau chaude

Sans objet

5.3 Télécommunications

5.3.1 Téléphone

Installation conforme à la réglementation.

5.3.2 Antenne T.V. et Radio

Antenne collective en toiture du bâtiment permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.

5.3.3 Réseau Fibre Optique

Fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières.
Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

5.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Local de stockage des ordures ménagères situées à rez-de-chaussée. Containers roulant fournis par la Ville, à déposer en fonction du cycle d'enlèvement dans la zone prévue à cet effet en limite de propriété.

5.5 Ventilation mécanique des locaux

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous logements, conforme à la réglementation.

Système de VMC permettant de respecter le niveau d'isolation thermique réglementaire.

5.6 Alimentation en eau

5.6.1 Comptages généraux

Le compteur général sera situé dans l'immeuble (local eau) ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général.

Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression

Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients

5.6.4 Branchements particuliers

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'un compteur individuel.

5.7 Alimentation en gaz

5.7.1 Colonnes montantes

Colonnes montantes en cuivre, situées en gaine palière.

5.7.2 Branchements et comptage particuliers

En tube cuivre sous fourreau – Manchette pour sous-comptage particulier en gaine palière.

5.7.3 Comptage de service généraux

Sans objet

5.8 Alimentation en électricité

5.8.1 Comptages des services généraux

1 comptage pour les services généraux de chaque bâtiment (deux compteurs)
1 comptage pour les services généraux du « parking commun » en sous-sol.
Les comptages seront situés dans le local BT ou en gaine palière.

5.8.2 Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par EDF.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Tableau de comptage dans les gaines techniques avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

Mise à disposition d'un abonnement à une plateforme de suivi des consommations de type EFFINEO pendant une durée de 3 ans.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 Voirie et parkings

6.1.1 Voirie d'accès

Sans objet

6.1.2 Trottoirs

Sans objet

6.1.3 Parkings visiteurs

Sans objet

6.2 Circulation des piétons

6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments

Revêtement béton désactivé pour les accès au bâtiment A et accès direct depuis la rue pour le bâtiment B

6.3 Espaces verts

6.3.1 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet et plans Architecte, haies et végétaux divers.

6.3.2 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

6.3.3 Arrosage

Robinet de puisage à clé en façade des bâtiments pour l'arrosage des espaces verts communs.

6.3.4 Cheminements

Revêtement béton désactivé.

6.4 Eclairage extérieur

6.4.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Numérotation postale de chaque bâtiment.

6.4.2 Eclairage des espaces extérieurs

Eclairage extérieur par bornes anti-vandalisme type Vivara des établissements Philips ou par candélabres ORIENTIS des établissements Eclatec ou équivalent.

6.5 Clôtures

6.5.1 Sur rue

Clôture en serrurerie d'une hauteur d'environ 1,20 m sur un muret maçonné d'environ 30 cm suivant plans architecte sur rue Louis Poly et Avenue Lauterbourg.

Portillon en serrurerie pour accès piéton sur rue Louis Poly avec un portier vidéophone à répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.

6.5.2 Avec les propriétés voisines

Clôture en serrurerie d'une hauteur d'environ 1,50 m sur un muret maçonné d'environ 30 cm ou en mur en aggro revêtu d'un enduit selon localisation.

6.6 Réseaux divers

6.6.1 Eau

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

6.6.2 Gaz

L'alimentation en gaz se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au pied de colonne gaz. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

6.6.3 Electricité

L'alimentation en électricité se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au coffret de façade. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

6.6.4 Poste d'incendie, extincteurs

Extincteurs dans les parkings en sous-sol suivant demande des services de sécurité.

6.6.5 Egouts

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

6.6.6 Télécommunications

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

Fibre optique : dito 2.9.7

6.6.7 Drainage du terrain

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.6.8 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs.
Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

Fait à,
Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE